



MUNICIPALITÉ
DE MONT-LA-VILLE

Avis à la population

Mises de bois

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2022, des nouvelles directives de la DGE réglant la formation de base requise pour tous les travaux de récolte de bois en forêt, la Municipalité a décidé de mettre fin aux mises de bois en forêt.

Vous avez la possibilité d'acheter du bois sur pied, en prenant contact directement avec Mme America Croisier, garde-forestière.

Sur présentation de l'attestation de suivi des cours obligatoires reconnus par la Confédération, ou d'un CFC de forestier-bûcheron, Mme Croisier pourra procéder au marquage du nombre de stères désirés.

Le prix pour une commande de 20 sylves max/an est fixé à Fr. 15.- la sylve pour les habitants de Mont-la-Ville.

Pour des quantités supérieures, ainsi que pour les personnes extérieures à Mont-la-Ville, le prix est fixé à Fr. 20.- la sylve.

Les personnes ne remplissant pas les conditions de la nouvelle directive d'application de l'art. 21a LFo, ont la possibilité d'acheter du bois à port camion.

Prix du bois long à port camion : Fr. 60.- /m³.

Mont-la-Ville, le 12 septembre 2022

Liens utiles :

www.vd.ch - Loi fédérale sur les forêts (LFo) : Art. 21a LFo, Art. 30 LFo.

www.vd.ch - Ordonnance fédérale sur les forêts (Ofö) : Art. 34 al. 1 et 2

www.vd.ch - Direction générale de l'environnement (DGE) : directive « Instructions sécurité au travail », réglant la formation de base requise pour tous les travaux de récolte de bois en forêt.